

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 45

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, supprimer les mots :

« ou à la femme receveuse ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les amendements visant à supprimer la PMA pour toutes.